



**INTERCO**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Mr Adrien TAQUET  
Secrétaire d'Etat en charge de la protection  
de l'Enfance  
Ministère des solidarités et de la santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 8 avril 2021

**Objet : vaccination des professionnels de la protection de l'enfance**

Monsieur le Ministre,

[Dossier suivi par  
jfiorentino@interco.cfdt.fr](mailto:jfiorentino@interco.cfdt.fr)

Les indicateurs de l'épidémie Covid-19 ont conduit le gouvernement à généraliser le confinement sur le territoire national. On ne peut que se réjouir de cette mesure de protection sanitaire à l'égard de nos concitoyens.

La fédération Interco CFDT souhaite attirer votre attention sur la situation des personnels du secteur de la protection de l'enfance, particulièrement les assistants familiaux et les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, qui ne peuvent se permettre d'interrompre l'accompagnement des enfants et des familles qui leurs sont confiés.

Malheureusement dès qu'un de ces professionnels est « cas contact », il ne peut plus exercer son activité. Cette situation est anxiogène or chaque jour, les acteurs de la protection de l'enfance sont exposés à une contamination.

Pour exemple, les assistants familiaux travaillent en continu auprès des enfants et jeunes majeurs confiés par l'aide sociale à l'enfance. Ces derniers font des allers-retours entre leur famille naturelle et le lieu qui les accueille. Sont également concernés les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance qui accueillent ces jeunes et dont les agents peuvent être contaminés.

Les gestes barrières, les masques, le gel font partie intégrante de leur démarche technique. Le risque zéro n'existe pas. La contamination est une accablante réalité.

Que deviendrait notre société si les mesures de protection de l'enfance ne pouvaient être assumées ne serait-ce que quelques jours ?

Comment pourrions-nous sans compromettre le devenir des enfants et des familles assurer la continuité de cette mission de service public ?

**C'est pourquoi la fédération Interco CFDT vous demande que soient prioritaires pour la vaccination les personnels de la protection de l'enfance, particulièrement les assistants familiaux et les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.**

Restant disponible pour tout échange sur ce sujet et espérant vivement la prise en compte de ces demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Claire Le Calonnec  
Secrétaire Générale

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR) FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
tél +33 (0)1 56 41 52 52  
[interco@cfdt.fr](mailto:interco@cfdt.fr)

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.